



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2016

Présents : Mmes Allezard, Buffay, Du Garay, Monier. MM. Bourdiol, Deloison, Finaud, Rousset, Therme.

Pouvoirs : D Michalon à G Rousset

R Gaillot à F Buffay

Absents excusés : B Veissiere

V Anglaret

C Folio

Absent : M Magne.

Secrétaire de séance : Mme Florence Buffay

Ordre du jour :

- Décision modificative
- Résultat appel d'offre
- Appartement ex perception
- Acquisition ordinateurs
- Mise en œuvre du SDCI
- Points divers

Guillaume ROUSSET, 1^{er} adjoint, en l'absence de Bernard VEISSIERE Maire, prend la présidence de la séance.

DECISION MODIFICATIVE

Alertés par Madame DELOISON, trésorière, nous avons constaté une erreur de saisie dans le budget 2016. La ligne 002 qui concerne les reports de l'année antérieure n'a pas été renseignée. Cette recette de fonctionnement d'un montant de 62 422.56 va permettre d'abonder certaines dépenses d'investissement et de réduire le montant de l'emprunt prévu. Guillaume Rousset propose de régulariser la situation en validant les décisions modificatives suivantes :

Recettes de fonctionnement (compte 002)	+ 62 422.56 €	
Dépenses de fonctionnement (compte 023)	+ 62 422.56 €	} Virement section fonctionnement à section investissement
Recettes d'investissement (compte 021)	+ 62 422.56 €	
Dépenses de fonctionnement (compte 2015)	+ 2 422.56 €	
	+ 2 000.00 €	Programme 306 acquisition matériel
	+ 2 000.00 €	Programme 305 gros travaux
	+ 4 000.00 €	Programme 303 Rénovation bâtiments
	+ 15 000.00 €	Programme 332 Chapelle de la Recluse
	+ 5 000.00 €	Programme 334 Local Rando et WC public
Recette d'Investissement (1641)	- 34 000.00 €	Emprunt 1641

Accord unanime du conseil.

RESULTAT APPEL D'OFFRE

Une consultation a été lancée pour la création de toilettes publiques, l'aménagement d'un local info randonnées et l'aménagement de la chapelle de la Recluse.

Ce marché fait l'objet d'une procédure adaptée. Suite à cet appel à candidature, la commission d'appel d'offres a retenu :

		Offre la mieux disante (hors options)				
		Montant Chapelle	Montant Toilettes	Montant Local rando	Montant total	Entreprise
Lot 1	Démolition Gros Œuvre	40 479.03 €	13 425.00 €	7 456.92 €	63 552.73 €	SARL SANCHEZ Tallende (63)
Lot 2	Charpente Métallique Serrurerie	18 304.00 €	4 379.60 €	- €	22 683.60 €	SARL GS2A Maringues (63)
Lot 3	Menuiserie Extérieure et Intérieure Bois	24 620.81 €	6 996.04 €	6 666.00 €	38 282.85 €	TERRASSE Collanges (63)
Lot 4	Plâtrerie Peinture Faux Plafonds	16 868.82 €	3 296.00 €	108.60 €	20 273.42 €	JC TIXIER Sainte Florine (43)
Lot 5	Plomberie	2 536.07 €	2 872.76 €	- €	6 542.00 €	CF2C CHASTANG Lempdes sur Allagnon (43)
Lot 6	Electricité	4 558.35 €	1 923.35 €	1 102.50 €	7 584.20 €	MMTSI TECHNOLOGIE Chidrac (63)
TOTAL		107 367.08 €	32 892.75 €	15 334.02 €	158 918.80 €	

Le conseil municipal à l'unanimité valide les décisions de la commission d'appel d'offres.

APPARTEMENT PERCEPTION

La commune possède un appartement au-dessus des anciens locaux du trésor public, 3 place Jean GARNIER de type T4. Cet appartement demande une remise en état et un rafraîchissement important. Le conseil, ne souhaitant pas engager d'onéreux travaux de rénovation actuellement, propose de baisser le tarif actuel de ce logement de 450 € (Quatre cent cinquante euros) à 300 € (trois cent euros) mensuel. De plus il est proposé de faire un bail court (pas plus d'un an) afin de pouvoir reprendre celui-ci et de pouvoir réaliser des travaux, des transformations ou un changement de destination si nécessaire. Accord du conseil.

ACQUISITION ORDINATEURS

Le remplacement des deux ordinateurs des services administratifs, de celui de direction de l'école primaire, ainsi que 4 ordinateurs dédiés aux salles de classe a été prévu lors de l'élaboration du budget primitif. Deux devis sont présentés aux membres du conseil :

- BUREAU SERVICE 4 508.00 € HT (6 ordinateurs et hors installation)
- Vincent SICARD (auto entrepreneur) 2 473.94 € HT Matériel LDLC (7 ordinateurs)
1 718.10 € HT Prestation et acquisition logiciel et antivirus

Le choix du conseil se porte sur la proposition de Vincent SICARD. La commune achètera en direct le matériel et Monsieur SICARD l'assemblera et l'installera sur site.

MISE EN ŒUVRE DU SDCI

Madame la Préfète du Puy de Dôme a avisé par arrêté n° 16 – 00810 les 90 communes composant les 8 communautés de communes concernées, à savoir, Bassin Minier Montagne, Lembron Val d'Allier, Ardes communauté (moins la Godivelle), Puys et Couzes, Issoire Communauté, du Pays de Sauxillanges, des Coteaux de l'Allier et Couze Val d'Allier du projet de périmètre relatif à la fusion de celles-ci.

Les membres du conseil municipal sont invités à donner leur accord sur le périmètre proposé. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil approuvent le périmètre proposé par l'arrêté de Madame la Préfète.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : vente des bâtiments

Guillaume Rousset rappelle les conditions bâtementaires dans lesquelles le centre de loisirs sans hébergement a été créé avec en 2003 des travaux assurés par la commune au bénéfice de la communauté de communes, cette dernière n'en n'ayant pas les moyens financiers. Un loyer est venu compenser l'autofinancement qui restait à la charge de la commune, subventions déduites.

La proposition consiste à confirmer la vente des bâtiments à la communauté de communes afin de bien ancrer ce centre de loisirs à Ardes et lui permettre d'être modernisé. C'est dans cette optique qu'Ardes Communauté a programmé ce projet il y a plus d'un an dès le début des réflexions sur la contractualisation Auvergne+3 avec la Région.

Le centre de loisirs nécessite en effet des travaux de modernisation et d'accessibilité et l'enveloppe projetée se poste à 250 000 € HT (acquisition comprise). L'estimation du service des domaines est de 60 000 à 70 000 € pour les deux bâtiments.

Cette perspective trouve d'autant plus de sens dans la perspective à présent de fusion des communautés de communes avec un maillage des pôles enfance-jeunesses qui s'organise avec des pôles enfance-jeunesse en projet sur Brassac comme Plauzat, une antenne de Champeix sur Chidrac, et le tout récent équipement de 900m² sur St Germain.

Richard FINAUD s'interroge sur l'opportunité de vendre ces bâtiments, craignant la disparition du patrimoine communal, il est rejoint par Michel BOURDIOL qui déplore le manque de locaux mis à disposition des associations. Marie-Thérèse DU GARAY rappelle qu'il est difficile de satisfaire tout le monde et que ces mises à disposition de locaux engendrent des frais de fonctionnement supplémentaires et souvent mal contrôlés pour la commune. Guillaume ROUSSET reconnaît qu'il n'a pas la certitude que l'acquisition par Ardes communauté engagerait l'assurance d'avoir un centre de loisirs actif dans l'avenir, mais elle permettrait d'exister face aux grandes structures voisines.

Le débat se poursuit et les élus disposant de tous les éléments pourront mûrir leur réflexion pour une décision lors du prochain conseil municipal.

POINTS DIVERS

Intercommunalité

Sylvie Monier s'interroge sur les changements que va entraîner la fusion des communautés de communes et souhaiterait connaître les grandes lignes de celle-ci. Guillaume ROUSSET souligne l'investissement de 120 élus à chacun des 8 ateliers de concertation qui se déroulent les samedis depuis janvier ; le 18 juin à Issoire (Evol'yss) et le 25 juin à Ardes (Salle multiactivités).

A présent les champs de compétences de la future Intercommunalité se précisent, dans le cadre des obligations et des souplesses de la loi NOTRe.

L'orientation forte est d'aller vers le statut de Communauté d'agglomération avec pour conséquence des recettes supérieures de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat de l'ordre de 600 000 € / an. La Communauté d'Agglomération assurera en conséquence d'autres compétences en matière de Politique de la Ville et de transport dont le transport scolaire.

Pour Ardes, l'essentiel est que notre commune soit identifiée et confirmée comme l'un des 5 pôles structurants avec Champeix, Sauxillanges, Brassac et St Germain.

A noter que le contexte fiscal et son harmonisation progressive des taux communautaires va amener à une baisse significative pour le contribuable local.

Chacun est invité à parcourir les fiches de synthèse des ateliers.

Organisation primaires : Monsieur Christophe SERRE, délégué de la circonscription Clermont-Montagne a sollicité la commune pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local communal habituellement utilisé pour les opérations de vote, ainsi que des matériels de vote pour l'organisation de la Primaire de la Droite et du Centre les 20 et 27 novembre 2016. Accord du conseil qui étendra cette mesure aux autres partis qui en feront la demande.

Salubrité village du Pereyrol : Des particuliers nous ont alerté sur l'état de saleté dans lequel se trouve le village du Pereyrol. Les parties communes sont jonchées de plastiques d'ensilages, de bassines, de batteries, etc..... Ils demandent que la mairie prenne les mesures nécessaires pour y remédier. Guillaume ROUSSET et Marc DELOISON se proposent d'aller constater les faits et de rencontrer les habitants au cours de l'été.

Feu d'artifice du 13 juillet : Les prestataires de feu d'artifice seront reçus le mercredi 18 mai à partir de 17 h à la mairie. Les élus de la commission administration –vie locale sont invités à y participer. Les échanges montrent que la commune s'orientera vers un orchestre dansant.

Parking place du Foirail : Suite à l'apposition de panneaux interdisant le stationnement ou de panneaux stipulant « un parking privé » sur la voie publique des difficultés de stationnement sont apparues Place du Foirail. Un courrier sera adressé aux personnes en infraction pour un rappel à la loi.

Services techniques :

Jacques THERME informe de la procédure suivie à l'encontre d'un employé communal suite à son comportement. Une sanction disciplinaire d'exclusion de fonction pour une durée de trois jours sera appliquée.

Une barrière a été posée devant le local des producteurs locaux. Michel GINIUX, assureur a demandé si on pouvait en poser une devant son agence pour remplacer le pot de fleurs qui a été enlevé. Michel BOURDIOL rappelle que deux barrières posées devant l'ancien restaurant Mercoeur, n'ont plus d'utilité. Une barrière pourra être déplacée devant l'agence GAN.

Clôture de la séance à 21 h 00.